

# Services

péri et extra scolaires

RENTRÉE 2018 -2019

*Nouvelle*  
**tarification**

*Nouvelles*  
**modalités**



*Où faire*  
la démarche ?

**HÔTEL DE VILLE**  
Service Sport Jeunesse  
Enfance et Éducation

149, avenue du 14 Juillet  
Tél. : 05 58 83 40 62  
Du lundi au vendredi de  
10h à 12h et de 14h à 17h



Retrouvez toute l'information sur [www.ville-biscarrosse.fr](http://www.ville-biscarrosse.fr)  
et estimez vos tarifs personnalisés à l'aide du simulateur.







## La nouvelle tarification, c'est :

- ◆ **Un rééquilibrage des tarifs** pour continuer de financer des services publics de qualité
- ◆ **Une tarification sociale** en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge

Les tarifs applicables sont calculés, selon le modèle de la CAF. Jusqu'à présent, il existait un seul et même tarif forfait pour les familles, quelles que soient leurs conditions de revenus. Il y a désormais **autant de tarifs que de situations familiales**, selon votre taux de subvention personnalisé qui sera appliqué au tarif de référence.

Les tarifs appliqués dès la rentrée 2018

Prestation à l'unité	Tarif 2017-2018	À partir de la rentrée 2018-2019		Tarif de référence	Coût réel du service /enfant
		Tarif min. Biscarrossais	Tarif max. Biscarrossais		
 Pause méridienne (avec repas)	3,54 €	2,25 €	4,50 €	5,00 €	9,23 €
 Pause méridienne (PAI*)	1,20 €	0,85 €	1,70 €	1,89 €	7,21 €
Accueil périscolaire (matin)	1,20 €	0,85 €	1,70 €	1,89 €	7,21 €
Accueil périscolaire (TAP** et/ou soir)	1,20 €	0,85 €	1,70 €	1,89 €	7,21 €
 ALSH Mercredi (avec repas)	6,92 €	4,80 €	9,60 €	10,67 €	26,43 €
 ALSH Vacances (avec repas)	10,80 €	7,35 €	14,70 €	16,34 €	45,49 €

\*Projet d'accueil individualisé \*\*Temps d'activités périscolaires



**Vous voulez connaître votre taux de subvention personnalisé et vos tarifs personnalisés ?**

Effectuez la simulation sur [www.ville-biscarrosse.fr](http://www.ville-biscarrosse.fr)

### Vous n'habitez pas Biscarrosse ?

Les familles qui ne résident pas à Biscarrosse se voient appliquer la tarification de référence, quel que soit le nombre d'enfants et le niveau de revenu.

## Les nouvelles modalités d'inscription aux services

**Votre enfant va fréquenter nos services :**

### Pendant le temps scolaire (Périscolaire)

Accueils Périscolaires matin et soir (APS), Restauration, Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH Mercredi).

**RÉSERVATIONS ANNUELLES** (sur le dossier unique de renseignements) **suivant vos besoins** avec la possibilité d'effectuer des modifications ponctuelles **avant le JEUDI pour la semaine suivante.**

### Pendant les vacances (Extra-scolaire)

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Petites et grandes vacances).

**RÉSERVATIONS suivant vos besoins** avec la possibilité d'effectuer des modifications ponctuelles **avant le JEUDI pour la semaine suivante.**

### Un dossier unique de renseignements

**Vous devrez :** vérifier, compléter ou renseigner le **dossier unique de renseignements** qui vous sera transmis avant la fin de l'année scolaire (pour les enfants déjà scolarisés) ou lors de l'inscription au **service Sport Jeunesse Enfance et Éducation** pour les nouveaux arrivants et les enfants entrant en petite section ou en CP.

*Toute inscription sera facturée à la famille sauf sur présentation d'un certificat médical.*

### Mes tarifs en pratique

Afin de définir votre **Taux de Subvention Personnalisé (TSP)**, veuillez vous munir de votre numéro d'allocataire CAF ainsi que de votre carte d'identité vacances CAF. En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera appliqué.

